

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
 Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 14 février 2022

Par suite d'une convocation en date du 09 février 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 février 2022 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	
M. HERNANDEZ Guy	Mme GIGON Christine
M. LECOMTE Marc	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle
 M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques
 Mme **GAGNARD** Céline a donné procuration à Mme **VALLIER** France
 Mme **NURY** Cassandra a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 03 -14/02/2022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Monsieur Le Maire donne la parole à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle, adjointe aux finances, qui informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à PRIVAS et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier Municipal,

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- adopte le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Jean-Pierre JEANNE,
 Maire.





Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le



ID : 007-210700720-20220214-2022_003-DE

